

tien ⁽¹⁾. Il me sera permis de rapporter la légende — je la crois peu connue au pays — et pour n'en pas déflorer le charme en la racontant à ma façon, je suivrai simplement la contexture de l'original en détachant les passages essentiels de sa marche logique. Ce sera tout avantage pour les lecteurs.

Pour lors le docteur Fauste ⁽²⁾ attiré par les jouissances de ce monde mauvais et oublieux des biens éternels promis aux bons chrétiens qui résistent aux séductions du Malin, se laisse tenter par le diable qui lui apparaît en forme visible, et avec celui-ci il conclut et signe de son sang les " pactions " que voici :

" Premièrement, qu'il pût prendre une telle habitude, forme et représentation d'esprit, qu'en icelle il vînt et s'apparût à lui.

" Pour le second, que l'esprit fit tout ce qu'il lui recommanderait, et lui apportât tout ce qu'il voudrait avoir de lui.

" Pour le troisième, qu'il lui fût diligent, sujet et obéissant, comme étant son valet.

" Pour le quatrième, qu'à toute heure qu'il l'appellerait et le demanderait, il se trouvât au logis.

" Pour le cinquième, qu'il se gouvernât tellement par la maison, qu'il ne fût vu ni connu de personne que de lui seul, à qui il se montrerait, comme serait son plaisir et son commandement.

" Et, finalement, que toutes fois et quantes qu'il l'appellerait, il eût à se montrer en la même figure comme il lui ferait commandement.

⁽¹⁾ *Légende de Fauste*, par Vidmann, traduite en français au XVI^e siècle, par Palma Cayet. Editée par Gérard de Nerval dans sa traduction des deux *Faust* de Goëthe.

⁽²⁾ L'auteur de la légende écrit Fauste et non Faust.